

N° 2011-387

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 16 novembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	09/11/2011
Affichage	09/11/2011

**Nombre des Membres
du Conseil Municipal**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

THEME : FINANCES 1.

OBJET : AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE DE BRIANÇON/SA LES
DIABLES ROUGES POUR LA
SAISON SPORTIVE 2011/2012.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine,
ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du sport et notamment ses articles L.113-1 à L.113-3 ;

Vu le code du sport et notamment ses articles R.113-1 à D.113-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2011-303 du 14 septembre 2011 ;

Vu la convention de partenariat en date du 30 septembre 2011 ;

Vu le projet d'avenant N°1 annexé à la présente délibération ;

Considérant la demande de versement d'une avance de 150 000 euros début décembre 2011 formulée par la SA Les Diables Rouges ;

Considérant par conséquent qu'il convient de modifier par avenant N°1 la convention de partenariat Commune de Briançon/SA Les Diables Rouges adoptée par délibération N° 2011-303 du 14 septembre 2011 et signée le 30 septembre 2011 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes du projet d'avenant n°1 ci-joint à intervenir entre la SA Les Diables Rouges et la commune de Briançon.
- De verser à la SA Les Diables Rouges pour la saison 2011/2012 une subvention d'un montant de 350 000 euros en contrepartie de la réalisation de missions d'intérêt général, dont 150 000 euros d'avance avant la fin de l'année 2011, dans les conditions et limites indiquées par la convention modifiée précitée.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ledit avenant, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 22 NOV. 2011

PUBLIÉ LE 22 NOV. 2011

NOTIFIÉ LE

Avenant n°1 A la Convention de partenariat
Commune de Briançon/SA Les Diables Rouges



Entre

La commune de Briançon – 1 rue Aspirant Jan 05105 Briançon - représentée par son maire en exercice, M. Gérard FROMM, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du conseil municipal n°..... en date du, désignée ci-après par l'expression « la commune » ;

Et

La SA Les Diables Rouges - N° SIRET 421 095 126 00015 - ayant son siège social Rue Georges Bermond Gonnet 05100 Briançon, représentée par son président, Monsieur Sébastien SODE, agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu d'une délégation du conseil d'administration du et désignée ci-après par l'expression « La SA Les Diables Rouges » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code du sport et notamment ses articles L.113-1 à L.113-3 ;
Vu le code du sport et notamment ses articles R.113-1 à D.113-6 ;
Vu la délibération du conseil municipal N°2011-303 du 14 septembre 2011 ;
Vu la convention de partenariat en date du 30 septembre 2011 ;

Considérant la participation de la SA Les Diables Rouges à la réalisation de missions d'intérêt général et plus généralement l'impact de ce club sportif sur le développement économique local et l'image de la ville ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Modification de l'article 5 de la convention de partenariat

L'article N°5 « Modalités de Versement » de la convention de partenariat approuvée par délibération N°2011-303 du 14 septembre 2011 est modifié comme suit :

« Dans l'attente du versement par les différents sponsors des aides financières prévues au titre de la saison sportive 2011/2012 et afin de permettre à la SA Les Diables Rouges de mettre en œuvre les actions retenues dans le cadre de la présente convention de partenariat, une avance de trésorerie d'un montant de 150 000 euros est allouée à la SA Les Diables Rouges. Cette avance sera versée début décembre 2011 et remboursable dans les meilleurs délais. Le remboursement doit, en tout état de cause, être terminé avant le versement du solde de la subvention communale attribuée au titre de la saison 2011/2012. Dans le cas contraire, le remboursement de l'avance s'imputerait automatiquement sur le montant du solde de la subvention attribuée pour l'année 2012 à la SA Les Diables Rouges par la présente convention de partenariat ».

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Briançon le,

Pour la Commune de Briançon
Le Maire
Gérard FROMM

Pour la SA Les Diables Rouges
Le Président du Conseil d'Administration
Sébastien SODE